

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 37 (1892)
Heft: 12

Vereinsnachrichten: Société vaudoise des armes spéciales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Section de Zurich. La session ordinaire d'hiver a été ouverte le 31 octobre, mais les 30 septembre, 1^{er} et 2 octobre, 80 membres de la section s'étaient déjà réunis pour une visite aux fortifications du Gothard. La course a fort bien réussi.

Dans la séance du 31 octobre, M. le colonel-divisionnaire Schweizer a présenté une étude sur le champ de bataille de Bibracte d'après les plus récents travaux sur les campagnes de César.

Le 14 novembre, M. le lieutenant-colonel A. Weber, officier d'état-major au Département militaire fédéral a présenté des « Observations critiques, sur la réorganisation de l'infanterie suisse. » Une discussion intéressante s'est élevée sur le bataillon de 1000 hommes que le conférencier a combattu tandis que M. le colonel Hungerbühler lui est favorable.

Sous-section de Berne. Les séances ont lieu chaque mercredi soir à 8 heures dans la grande salle de l'Hôtel du Jura. Le jeu de guerre remplit les séances pour lesquelles aucune conférence n'a été annoncée ; voici le programme des conférences de cet hiver :

M. le colonel du génie Frey : De l'organisation de l'arme du génie ; major d'artillerie M. Schmid : Education et instruction des officiers ; lieutenant-colonel Gutzwiller : L'instructeur et l'officier d'instruction ; lieutenant-colonel d'état-major Weber : Les préparatifs des campagnes de 1800 et 1814 et leurs enseignements pour la neutralité de la Suisse ; colonel de cavalerie Wille : Disposition et exécution de manœuvres ; colonel-brigadier Scherz : La signification du jeu de guerre en Suisse ; major d'état-major Brunner : Un exemple de l'emploi des chemins de fer tiré de l'histoire militaire ; major de cavalerie Wildbolz : Les canons à tir rapide et leur emploi tactique.

Société vaudoise des armes spéciales.

Lausanne, le 24 novembre 1892.

MONSIEUR ET CHER CAMARADE. — La Société vaudoise des Armes spéciales est convoquée en assemblée annuelle pour le *samedi 10 décembre prochain, à 2 heures précises de l'après-midi, à l'hôtel Beau-Rivage, à Ouchy.*

ORDRE DU JOUR :

A. *Affaires administratives.* — 1. Inscription de nouveaux membres.

2. Rapport du Comité sur l'état de la caisse. Nomination de la commission de vérification des comptes. Rapport de cette commission. Fixation de la contribution annuelle.

3. Rapport du Comité sur la bibliothèque et allocation d'un crédit pour achat de livres.

4. Nomination pour deux ans du Comité et de la Commission de la bibliothèque.

B. *Travaux.* — *a)* Colonel Lochmann. — Position de Saint-Maurice (suite de l'exposé du 31 mai 1891).

b) Colonel de Perrot. — Communication sur sa mission aux manœuvres françaises.

c) Lt-colonel Pfund. — Complément de la fortification de montagne.

d) Colonel Pingoud. — Organisation, armement et emploi du landsturm.

e) Lt-colonel Turettini. — Le canon à tir rapide.

f) Lt-colonel Perrier. — De l'organisation des troupes du génie dans le corps d'armée.

C. *Communications diverses et propositions individuelles.*

A 6 heures et demie : Dîner à l'hôtel Beau-Rivage.

NB. Sont de droit membres de la Société vaudoise des Armes spéciales les commandants des corps de troupes combinés (art. 56 de la loi sur l'organisation militaire), les officiers de l'état-major général, ceux du génie et ceux de l'artillerie qui demandent à en faire partie (art. 1^{er} du règlement de la Société).

Le président, P. CERESOLE, colonel, commandant du 1^{er} corps d'armée. — *Le secrétaire*, C. MELLEY, major d'artillerie.

La Société s'est donc réunie, conformément à cette circulaire, sous la présidence de M. le colonel Ceresole. 70 membres environ étaient présents, parmi lesquels MM. les colonels Lochmann, de Vallières, David, Isler, Diodati, de Cocatrix, Gaulis, Favre, Secretan, Pingoud, Pictet de Rochemont.

On expédie d'abord les affaires administratives. Les comptes, bouclant par un actif de 128 fr. 60, sont approuvés. Il est donné lecture du rapport ci-après du bibliothécaire sur la marche de la bibliothèque en 1892 :

Les rapports se suivent et se ressemblent. Celui que votre bibliothécaire a l'honneur de vous présenter aujourd'hui ne diffère guère de celui des années 1889, 1890 et 1891. La bibliothèque s'enrichit ; elle est constamment à la disposition des membres de la société, tous les jours ouvrables de 8 heures du matin à 6 heures du soir, on peut y venir prendre des volumes ; il suffit du reste de les demander par une simple carte postale pour les recevoir franco par retour du courrier, — et cependant, malgré ces facilités, la bibliothèque est loin d'être utilisée dans la mesure où elle pourrait l'être. Sans doute, elle l'est plus qu'à l'époque où elle formait une sorte d'annexe, plus ou moins inaccessible de la Bibliothèque cantonale¹ ; mais elle ne l'est pas encore assez. Voici les chiffres qui le démontrent :

¹ Assurément elle est fort accessible à MM. les rédacteurs de la *Gazette de Lausanne*, puisqu'elle se trouve dans leur bureau même, au haut de la

Pendant l'année 1892 — ou plutôt, de la Ste-Barbe de 91 à la Ste-Barbe de 92 — le bibliothécaire a délivré en tout 86 volumes, demandés par 16 membres de la société. Ces 16 membres-officiers se classent ainsi : 3 colonels, 2 lieutenants-colonels, 2 majors, 7 capitaines, et 2 premiers lieutenants. Vous remarquerez la prédominance des officiers supérieurs et des capitaines et vous donnerez un bon point aux deux premiers lieutenants. Quant au lieutenant, il n'existe pas ; c'est un oiseau rare, absolument inconnu, et depuis plusieurs années, dans les parages — hospitaliers pourtant — de la bibliothèque ; le jour où le bibliothécaire en verra arriver un sera marqué d'une croix sur son calendrier.

Les 86 volumes se répartissent entre les 16 preneurs de la façon suivante :

Les 3 colonels	ont pris 26 volumes ; moyenne par colonel	8,7 vol.
Les 2 lieut.-col.	» 6 »	lieut.-c. 3 »
Les 2 majors	» 20 »	major 10 »
Les 7 capit.	» 24 »	capit. 3,4 »
Les 2 1 ^{ers} lieut.	» 10 »	1 ^{er} lieut. 5 »

Pour le nombre des volumes consommés, ce serait donc les majors qui tiennent la corde. Le rang est du reste le suivant (j'en demande respectueusement pardon au règlement général de service) :

Majors,	moyenne	10.
Colonels,	»	8,7.
1 ^{ers} lieutenants,	»	5.
Capitaines,	»	3,4.
Lieut.-colonels,	»	3.

Je vous laisse, Messieurs, le soin de tirer de cette statistique les enseignements qu'elle comporte. Je me borne à faire une dernière constatation, c'est que les 16 noms inscrits sur notre livre, cette année, se retrouvent, à d'infimes variations près, en 1891, en 1890, en 1889, et plus haut encore. « C'est toujours les mêmes qui se font tuer » disait déjà le maréchal Bugeaud.

Nous n'avons pas fait imprimer, cette année-ci, un supplément au catalogue, d'abord parce que les acquisitions n'ont pas été très nombreuses, et ensuite parce qu'une réimpression de notre catalogue s'impose à bref délai. Parmi les livres nouveaux, nous signalerons rapidement les ouvrages de Maag et de Müliven sur les Suisses au service de France ; les mémoires de Marbot et les réfutations auxquelles ils ont donné lieu ; les beaux livres de MM, Echslie et Hilty, sur les origines de la Confédération suisse, qui nous ont été aimablement donnés par le Conseil fédéral à la demande que nous lui en avons faite ; différents traités de tactique et de stratégie, allemands et français, entre autre les *Etudes de guerre* du général Verdy du

jolie ruelle qu'on sait ; mais cela ne veut pas dire qu'elle fût si mal placée à côté des cent mille volumes de la Bibliothèque cantonale publique et desservie comme eux. — (Réd.)

Vernois ; quelques opuscules sur la guerre de 1870 ; les souvenirs du général Jarras, du duc d'Orléans et de Victor Dupuy ; la guerre d'Espagne, du général Jomini, publiée par M. le colonel Lecomte, et enfin la série complète des œuvres de Moltke : les *Gesammelte Schriften*, publiées par sa famille, et les *Militärische Werke*, publiées par le grand état-major allemand. Notre chapitre Artillerie s'est enrichi de l'important traité du colonel Langlois : *L'artillerie de campagne en liaison avec les autres armes* ; du livre très remarqué de Wille : *Le canon de campagne de l'avenir*, et de quelques œuvres de moindre importance.

Nous avons l'agréable devoir de remercier les personnes qui ont bien voulu contribuer à l'accroissement de notre fortune en nous offrant des livres. Nous en avons reçu du Conseil fédéral — déjà nommé, — de notre président, M. le colonel Ceresole, de MM. les colonels Secretan et Paquier, et de la rédaction de la *Gazette*. M. le colonel Elgger, à qui nous avions demandé où nous pourrions nous procurer une livraison, qui nous faisait défaut, de son beau travail : *Kriegswesen und Kriegskunst der Schweiz. Eidgenossen*, nous a répondu par un envoi gracieux d'un exemplaire complet de l'ouvrage. Pour reprendre mon cliché, qui a déjà servi mais qui n'en est pas moins bon, nous souhaitons que ces âmes ou ces personnalités généreuses aient de nombreux imitateurs.

Nous vous prions de bien vouloir nous accorder pour l'année prochaine, le même crédit que pour 1892, soit 200 francs.

Lausanne, le 9 décembre 1892.

Le bibliothécaire: G. ROCHAT.

Le crédit demandé est alloué.

L'assemblée procède ensuite au renouvellement du comité pour une période de deux ans. MM. les majors Manuel et Melley déclinent toute réélection. Sont nommés : M. le colonel Ceresole président, M. le colonel de Vallière, MM. les majors Rochat, Edouard Manuel, Ruffieux.

Une courte discussion est ouverte sur la question du recrutement dans la Suisse romande des officiers de l'Etat-major général. Sur 72 officiers composant cet état-major la Suisse romande n'a que 15 représentants. M. le colonel Keller, à diverses reprises, a manifesté son désir de voir changer cet état de chose. Comment serait-il possible de favoriser ce recrutement ?

M. le colonel de Vallière estime qu'une des raisons de la disette d'officiers d'état-major est l'ignorance dans laquelle sont les officiers subalternes de la nature des devoirs qui seraient les leurs à l'Etat-major, de la durée et du nombre des services qui leur seraient imposés, de l'importance des travaux qu'ils auraient à exécuter. Il serait bon que les chefs d'unités supérieures engageassent leurs majors par exemple à convoquer les officiers aptes à être recrutés dans l'état-major afin de les éclairer sur tous ces points.

L'assemblée passe ensuite à l'ordre du jour : conférence de M. le colonel Lochmann sur la *Position de St-Maurice*. Cette conférence est une suite de celle que M. le Chef de l'arme du génie a donnée à la Société, sur les lieux, le 31 mai 1891.

A ce moment-là, on parlait pour St-Maurice de fortifications passagères et volantes. Dès lors, le point de vue a changé, et ce sont des fortifications permanentes, quoiqu'on les appelle provisoires, que l'on est en train d'établir. Il n'est plus possible en effet de fixer des limites aussi tranchées qu'autrefois entre les divers genres de fortifications, les mêmes matériaux réservés jadis à tel genre de fortifications servent aujourd'hui dans plusieurs.

Le conférencier se demande ce qu'il faudrait faire pour compléter la défense de St-Maurice. Longtemps on a estimé que Vérossaz était la clef de la position, mais on en est quelque peu revenu. Le plateau est en effet dominé de divers côtés, spécialement par les pentes de la petite dent. Il faut admettre que la redoute de Vérossaz ne pourrait plus servir que pour la défense rapprochée.

M. le colonel Lochman rappelle ce qu'étaient les anciens ouvrages : une double tête de pont avec trois batteries dirigées contre le nord et cinq contre le sud. Aujourd'hui, l'artillerie ayant pris pour devise « excelsior » le gros de la défense s'est porté ailleurs, sans que l'on veuille pour cela abandonner les anciens travaux ; le génie les a au contraire réparés et renforcés.

Pour les nouveaux ouvrages on s'est attaché au point de Savatan et à celui de Dailly-Morcles, environ 500 mètres plus haut. Ces deux points sont reliés par des sentiers et par le télégraphe et le téléphone. En les reliant plus complètement encore, on pourra les considérer comme un seul groupe à deux étages superposés. On en critique la position ; on a fait remarquer qu'un ennemi qui s'emparerait de la hauteur plus dominante encore pourrait rouler de gros blocs de rocher sur les ouvrages et compromettre ainsi la défense. Il n'y a pas là un grand danger cependant, car il suffit de deux ou trois compagnies d'infanterie avec quelques mitrailleuses pour empêcher absolument l'accès de cette hauteur.

D'ailleurs quand on se rend à la position de Dailly, on est obligé d'avouer qu'elle est des plus engageantes. On voit tout, au nord et au sud ; aucun masque, aucun angle mort, tout est libre ; on peut battre très loin, fouiller un immense territoire dans ses moindres recoins, et soutenir la défense par les positions inférieures battant leurs angles morts.

Ces positions élevées ont un autre avantage ; elles dispensent de l'emploi de tourelles ; un simple parapet suffit. L'armement à Dailly comprend quatre gros canons de 12 cm sur plateformes roulantes, et pouvant grâce à des rails être facilement remisés sous un hangar couvert. Par un mécanisme très ingénieux, invention du capitaine

Mougin, à St-Chamont, le recul du coup fait aussitôt disparaître le canon derrière le parapet. Il y a trente ans déjà, M. le colonel Borgeaud avait inventé un mécanisme de ce genre mais plus compliqué.

Pour la défense rapprochée on se servira de petits canons à tir rapide de 53 mm et de mitrailleuses. Près de chaque ouvrage se trouveront des réduits, le tout entouré de murs et de fossés flanqués de caponnières avec nos canons de bronze, ancien matériel, de 8,4. Leur nombre n'est pas encore fixé. En outre des obusiers sous tourelles complèteront l'armement, sans parler des emplacements prévus pour batterie de campagne ou artillerie de position.

Tous ces travaux seront terminés en 1893 et parachevés en 1894.

Après cette conférence, dont nous ne donnons qu'un pâle résumé, et dont la fin fut accueillie par de chaleureux applaudissements, M. le lieutenant-colonel du génie Pfund entretient l'assemblée du « complément de la fortification de montagne ». M. le colonel-brigadier Pingoud de « l'organisation, l'armement et l'emploi du landsturm » et M. le lieut.-colonel du génie Perrier de « l'organisation des troupes du génie dans le corps d'armée. »

Nous ne faisons qu'indiquer ces travaux, car nous aurons sans doute le plaisir de les donner in-extenso dans nos prochaines livraisons. Cette publication commencera dès le mois de janvier.

M. le colonel de Perrot et M. le lieut.-colonel Turettini, empêchés de venir donner leurs conférences, se sont fait excuser.

M. le colonel Burnand a envoyé une aimable et cordiale lettre dont M. le président donne lecture. Il est aussitôt décidé de répondre par le télégramme suivant: « La section vaudoise des armes spéciales envoie à son président honoraire l'expression de son profond respect et de son inaltérable affection. »

Un banquet fort animé termina la séance.



Budget militaire pour 1893.

Les dépenses du département militaire pour 1893 seront les suivantes, d'après les prévisions budgétaires :

I. Secrétariat,	fr.	43,400
II. Administration :		
A. Personnel d'administration	fr.	556,445
B. Personnel d'instruction	»	1,014,830
C. Instruction	»	8,314,985
D. Habillement	»	2,959,669
E. Armement et équipement	»	6,159,404
F. Indemnités d'équipement aux officiers	»	260,485